

# CICA du 4<sup>e</sup> arrondissement

---

**3 MAI 2016**

## **Compte rendu**

### **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

#### **II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS**

#### **RÉUNION DU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT**

Le trois mai deux mille seize à dix-huit heures quinze minutes, les membres du CICA du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du vingt-sept avril deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne DE CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Évelyne ZARKA.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien LANDEL, Adjoint au Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

*La séance est ouverte à 18h15.*

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Bonjour à tous. Avant de commencer, nous devons désigner un secrétaire de séance. En l'absence de Boniface N'CHO, Madame FAUGERON sera secrétaire de séance pour le premier CICA de l'année 2016.

Le thème de cette séance est le budget participatif et le rôle des conseils de quartier. Nous avons, une fois le thème désigné, invité tous les membres du CICA à développer des propositions. Vous aviez reçu à ce titre une convocation en date du 27 avril dernier, de la part du Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Nous n'avons reçu à ce jour qu'une seule proposition de la part de l'association Marais 4 représentée par Monsieur Pierre COLBOC. Une fois que nous aurons pris connaissance des propositions, nous pourrons en débattre.

En l'absence de Monsieur Pierre COLBOC, Pacôme RUPIN présentera les propositions de l'association Marais 4.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Je remercie Pierre COLBOC et l'association Marais 4 pour leurs propositions au sujet du rôle des conseils de quartier et des porteurs de projet dans le cadre du budget participatif.

Sur le plan réglementaire, l'association Marais 4 souhaiterait restreindre les projets votés au budget participatif aux seuls projets d'embellissement de l'espace public et aux projets dédiés à une nouvelle synergie urbaine. Cela peut concerner des zones de covoiturage, des zones de rencontre, le développement du troc et des ressourceries ou encore des locaux mutualisés pour les artisans. L'association Marais 4 souhaiterait ainsi écarter de la votation citoyenne les projets d'intérêt général comme l'entretien des gymnases, la rénovation des cours de récréation et l'amélioration de l'éclairage public, projets qui devraient relever de la seule responsabilité de la ville.

Sur le plan méthodologique, l'association Marais 4 souhaiterait que les porteurs de projets ne soient pas autre chose que les conseils de quartier et les associations, et qu'ils soient associés aux réunions d'étude et d'accompagnement des projets avec les services techniques de la Ville de Paris.

**Philippe LOIRET**

Je suis membre de l'association du quartier Morland et du conseil de quartier avec Pierre COLBOC. Je voudrais aller dans le prolongement de la proposition concernant les réunions d'étude. Nous avons apprécié le budget participatif et nous avons invité nos adhérents à nous faire part de leurs idées. Nous en avons déposées trois cette année. Voilà trois ans que nous faisons ce genre de propositions et nous avons été, cette année, invités pour l'un de ces projets.

Un conseil de quartier a mis en place une commission spéciale et nous devons savoir comment travailler en meilleure entente avec les services de la Ville. Deux réflexions parallèles traversent le projet de Pierre COLBOC : la première est menée avec le conseil de quartier de l'Arsenal et la seconde avec les services des espaces verts.

Nous essayons de les faire converger, mais ce n'est pas forcément évident. Par ailleurs, je n'ai été invité que pour l'un des trois projets que nous avons présentés, pour finalement

apprendre que nous serions devancés par un projet concurrent. J'ai bien reçu une réponse négative, mais sans motif.

Je pense qu'il faut aller plus loin dans la professionnalisation du suivi de ces projets. Il serait mieux d'envoyer une réponse motivée aux porteurs de projet qui font leurs propositions et d'associer très en amont les services de la ville de manière à établir clairement les modalités du dialogue.

### **Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Cette année, la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement a organisé quatre ateliers de co-construction afin de mieux accompagner les porteurs de projet. Par ailleurs, le temps pendant lequel ces derniers peuvent formuler leurs projets sur la plate-forme a été réduit pour que les études soient plus longues et ponctuées d'ateliers. Le dispositif est en cours de professionnalisation et des progrès sont encore à venir.

### **Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Nous avons travaillé sur plusieurs sujets de concertation autour du budget participatif avec Pierre COLBOC. Ce budget est évolutif et sa gestion peut encore être améliorée. Pour autant, le succès du budget participatif entraîne un travail très important de la part des personnes qui accueillent les porteurs de projets et des services qui expertisent ces mêmes projets.

Nous devons trouver un équilibre dans notre relation avec les porteurs de projet. À ce titre, certains dysfonctionnements doivent être corrigés, dans la mesure où l'obligation de réponse est inscrite dans la charte du budget participatif. Nous devons aussi trouver un équilibre dans notre relation avec les services de la ville qui sont très occupés par ailleurs. Le temps alloué à l'expertise des projets doit donc être limité.

Dans le système actuel du budget participatif, il arrive que les services soient invités aux ateliers de co-construction. Ces ateliers sont destinés à préparer la fusion de deux projets ou au moins de permettre un échange dans la perspective d'une convergence.

Au départ, les conseils de quartier se sont demandé si le budget participatif ne les déposséderait pas de leur rôle dans la proposition de projets. Il se trouve que le budget participatif a finalement renforcé ce rôle des conseils de quartier. Aujourd'hui, nous invitons systématiquement les porteurs de projets, qui ne sont pas forcément des conseils de quartier ni des associations, à se rapprocher des conseils de quartier pour que le projet qu'ils portent individuellement devienne collectif. Par contre, nous ne pouvons pas les y obliger. Nous laissons donc la liberté à chaque citoyen parisien de proposer un projet.

Le rôle des conseils de quartier est donc de développer des projets collectifs et de les présenter au budget participatif. Un grand nombre des projets issus des conseils de quartier sont finalement votés. Cela fonctionne, parce que les citoyens connaissent bien les problématiques de leur quartier et parce qu'ils sont plus nombreux à soutenir les projets collectifs. En définitive, je trouve ce fonctionnement tout à fait pertinent.

*Arrivée de Vincent ROGER à 18h28.*

### **Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

J'ai bien entendu le projet de Monsieur COLBOC et je trouve dommage que les enfants ne puissent pas participer à ce type de projets. La ville a la responsabilité d'entretenir les locaux et de faire en sorte que la vie dans les écoles soit confortable. Je pense donc que les enfants ou les parents de crèche pourraient s'approprier un projet collectif pour y intégrer leur école et participer ainsi à la vie de la cité.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Je rappelle, pour aller dans le même sens, que le conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement a porté un projet sur les cours de récréation.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je suis étonnée, car je ne vois pas ce qui empêche Monsieur COLBOC de travailler sur divers projets ni ce que lui apporterait d'interdire aux autres de proposer leurs projets. Cette attitude me semble un peu rigide et témoigne d'une mauvaise compréhension du budget participatif. Ce dernier est ouvert à tout citoyen désireux de monter un projet.

L'organisation d'ateliers est une bonne idée, bien qu'il serait intéressant d'y associer systématiquement les services de la ville. La co-construction permettrait à chacun d'avancer et aux réunions d'être productives.

*Arrivée de Pierre COLBOC à 18h30.*

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Monsieur COLBOC, nous avons présenté et discuté les propositions que vous portez au nom de l'association Marais 4 et nous vous proposons de préciser votre point de vue.

**Pierre COLBOC**

Je faisais trois demandes dans la note pour la CICA. Tout d'abord, je demande une analyse des trois types de projets qui sont présentés au budget participatif. Parmi ces trois propositions, la première, qui relève surtout de doléances élémentaires bien que citoyennes, ne devrait pas faire partie du corps du budget participatif, car elle correspond à des problématiques qu'il incombe à la collectivité de régler. Ce projet a représenté presque la moitié des propositions au budget participatif de 2015 et je pense qu'il n'est pas raisonnable de l'intégrer à ce budget participatif.

La seconde proposition concerne les projets d'embellissement et la troisième une série de projets sur Paris faisant partie d'une nouvelle synergie urbaine qui apparaît et que le budget participatif a mis en avant dans la longue liste des propositions de 2015.

Dans le cadre de notre contribution au budget participatif, j'ai proposé que cette démarche soit en adéquation avec les bonnes volontés citoyennes, à condition que l'obstruction systématique ne soit pas opposée à des demandes citoyennes sur des informations élémentaires. Par exemple, nous n'avons reçu aucune réponse à la demande que nous avons formulée, il y a deux mois, au sujet de la place du Père Teilhard de Chardin avec l'atelier citoyen de l'Arsenal.

Concernant le projet de la place Saint-Gervais, le mariage des projets proches a eu lieu et la personne qui proposait un projet alternatif s'est repliée. J'ai finalement repris l'ensemble du plan que nous avons proposé il y a un an en prenant en compte les contraintes réelles de ce site. Ces contraintes n'ont pourtant jamais été exprimées clairement par les services de la ville.

Je reçois aujourd'hui même un courrier d'information d'une amie architecte urbaniste à Montpellier. Elle est très active dans les conseils de quartier et pose exactement les mêmes questions que je résumerais en une seule : faut-il vraiment que les habitants soient considérés comme des marionnettes « citoyennes » ?

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Selon votre point de vue, les projets d'intérêt général n'auraient pas leur place dans le budget participatif. Je rappelle que la philosophie du budget participatif est de flécher une partie du budget d'arrondissement et du budget parisien par les Parisiennes et Parisiens. Je suis tout à fait d'accord qu'il incombe à la municipalité d'entretenir les bâtiments dont elle a la charge.

Toutefois, dans le cadre du budget participatif, nous donnons l'occasion aux enfants des écoles de flécher et de déterminer eux-mêmes l'orientation du budget. Cela a permis à de nombreux enfants, associations de parents d'élèves et écoles de participer au budget participatif et de profiter d'un espace de réflexion très large sans se limiter aux projets d'envergure. Les citoyens doivent se sentir libres de flécher une partie du budget sur ce qui les intéresse et cela peut concerner des bâtiments dont nous sommes par ailleurs responsables de l'entretien. Les citoyens sont imaginatifs et nous aurions tort de nous priver d'une telle contribution.

Nous avons des progrès à faire sur la manière dont les services informent les porteurs de projet des contraintes techniques. Et dans le cadre du projet de la place Saint-Gervais, nous avons effectivement besoin d'un dossier technique plus fourni.

En ce qui concerne le projet de la place du Père-Teilhard-de-Chardin, une réunion publique sera tenue prochainement. Dans la mesure où la DRAC intervient, le problème des fouilles archéologiques dépasse le simple cadre municipal. Ce dispositif prend beaucoup de temps et nous ne pouvons savoir sur quoi il débouchera.

#### **Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Le sujet de la place du Père Teilhard de Chardin est un très bon exemple pour démontrer l'investissement des services de la ville sur le budget participatif. Il est très difficile, vu le nombre de projets déposés, de demander à des services, très occupés par ailleurs, d'expertiser des projets encore naissants avant même le vote des Parisiens. La surcharge de travail que représente le budget participatif sur les services est déjà très forte et nous devons reconnaître le mérite qui est le leur.

Certes, vous n'avez pas eu de réponse écrite, mais je vous ai fait une réponse orale en conseil de quartier. Nous nous investissons beaucoup pour que les citoyens puissent proposer des projets et ensuite les voter. Je ne pense donc pas que nous les prenions pour des marionnettes. Le budget participatif 2015 est formé de projets proposés et votés par les citoyens parisiens, et qui seront réalisés en 2016.

Le dispositif du budget participatif est peut-être imparfait, mais nous disposons d'un temps limité. Il fonctionne, malgré tout, et nous avançons dans le sens de son amélioration.

Il est vrai qu'un certain nombre de projets peuvent davantage ressembler à ce que vous appelez des « doléances citoyennes » qu'à des projets d'investissement. Mais, dans le cadre du budget participatif, un premier tri est opéré par la plate-forme. Ensuite, une commission, dans laquelle sont représentés les conseils de quartier et les associations, fait une proposition au Maire des projets à retenir pour le vote du budget participatif. La commission qui s'est réunie l'année dernière a choisi douze projets qui ont été présentés aux citoyens. Bien qu'il soit complexe, le dispositif fonctionne démocratiquement et permet de sélectionner des projets pertinents et solides.

#### **Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

J'ai à la fois un intérêt pour le budget participatif et l'impression qu'il s'agit d'une action de communication. Cela dit, je pense que la Mairie de Paris devrait aller jusqu'au bout du raisonnement. Je propose donc que le budget alloué soit fortement augmenté et que sur

cette nouvelle marge soit réservée une part dédiée à la professionnalisation et à l'accompagnement. Il ne s'agit pas d'augmenter le budget de la Ville de Paris, mais d'optimiser la répartition.

Ensuite, il me semble que si la part du budget participatif augmentait, les conseils de quartier risqueraient de se trouver isolés. C'est donc aux conseils de quartier de piloter le dispositif. On ne peut pas donner aux conseils de quartier l'impression de participer et prendre par ailleurs des décisions en toute autonomie. Si le budget des conseils de quartier est augmenté, ceux-ci se doteront des véritables moyens pour piloter le dispositif et pour peser dans les décisions publiques.

Si les conseils de quartier n'ont pas la main pour piloter ou co-piloter le dispositif, ils risquent de toujours être perçus comme des groupes de citoyens isolés des véritables enjeux et pris pour des marionnettes.

### **Alain GENEL**

Comme le rappelait Pacôme RUPIN, nous avons beaucoup travaillé cette année pour proposer quelques projets, notamment des projets qui étaient en gestation depuis un certain temps. Et nous avons manqué l'étape de « pré-mobilisation » des citoyens sur divers sujets pour dégager des propositions.

Je ne suis pas favorable au monopole des conseils de quartier, puisque le budget participatif est l'occasion de susciter des vocations séparées pour les faire ensuite converger. Ce dispositif a fonctionné cette année, puisque les ateliers de co-construction avec les services ont eu lieu et ont permis de rassembler ce qui relevait du conseil de quartier ou d'initiatives extérieures. Je salue donc ce travail commun.

Par contre, je ne connais pas la part de qualité des projets et la part de pression des lobbys dans la décision finale. Le succès des projets de l'école Saint-Merri et de l'Hôtel Charlemagne est sûrement lié à l'intérêt des projets, mais aussi au lobbying tout à fait naturel des parents d'élèves.

Je ne peux pas non plus distinguer ce qui relève du programme de budget participatif de ce qui relève du programme d'investissement de la Mairie. Il est impossible de savoir, au moment de proposer un projet, si celui-ci ne fait pas déjà partie d'un programme d'investissement ou s'il ne sera pas simplement intégré à un programme prédisposé.

### **Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Le sujet du rôle des conseils de quartier a été amplement évoqué lors des débats sur leur nouvelle charte et la décision finale proposait que les conseils de quartier soient réellement porteurs de projet et que, dans le calendrier budgétaire, un temps soit donné à une pré-mobilisation citoyenne. Cela signifie que dès le mois de novembre, les conseils de quartier devront organiser une sorte d'audit des besoins ou idées qui pourraient émerger.

De cette manière, les conseils de quartier commenceront à flécher leur propre budget pour l'année à venir et à préparer les projets qu'ils porteront au sein du budget participatif. Il est très important de profiter de ce temps de pré-mobilisation afin d'anticiper le travail des conseils de quartier.

Nous pouvons en effet envisager dans l'avenir une part beaucoup plus grande du budget de la ville dédié au budget participatif. D'ailleurs, il existe en Espagne des villes où l'intégralité du budget municipal est soumise au vote des citoyens. Je pense toutefois que pour ce qui nous concerne la mobilisation augmente d'année en année.

Je rappelle que le moment du vote est très important et que tout se joue dans la manière dont les porteurs de projet et les conseils de quartier font la promotion de leurs projets. Je pense que chaque citoyen peut facilement se mobiliser pour mener une campagne individuelle et porter un projet. Dès la fin du mois de juillet, la liste des projets pour le 4<sup>e</sup> arrondissement vous sera communiquée. Ils seront ensuite soumis au vote en septembre.

**Philippe LOIRET**

Au terme de cette discussion, il serait intéressant que vous précisiez l'importance du label « conseil de quartier ». Si un projet citoyen doit absolument passer par le conseil de quartier pour avoir une chance d'être admis au budget participatif, il faut le clarifier.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Dans la charte du budget participatif, il est indiqué que tout citoyen peut porter un projet. Il n'y a donc pas de label « conseil de quartier ». Le projet déposé par un conseil de quartier a la même valeur que le projet déposé par n'importe quel citoyen. Les différents porteurs de projets ne sont pas en concurrence et c'est ensuite aux Parisiens de choisir les projets qui leur semblent prioritaires.

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Il y a dans Paris des quartiers où les associations se sont elles-mêmes approprié le budget participatif pour monter des projets en dehors des conseils de quartier. C'est au tissu associatif de se mobiliser et de saisir les opportunités.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Je salue au passage Ludovic SAGE, directeur de la Maison des Associations, et rappelle que cette dernière est un lieu ressource pour le budget participatif où des ateliers de construction peuvent être menés.

**Alain GENEL**

Connaissez-vous la date de la commission ?

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Nous ne connaissons pas exactement la date de la commission, mais elle devrait se tenir, comme l'année dernière, dans le courant du mois de juin.

Je rappelle que la thématique de la prochaine séance sera les nouvelles formes d'engagement citoyen et qu'elle sera elle-même déclinée en deux sous-thématiques : l'engagement en tant que force de proposition des nouveaux projets citoyens et l'engagement en tant que relais de promotion et de création d'un cadre de vie solidaire et convivial dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Ce deuxième CICA devrait avoir lieu à la rentrée de septembre.

Chaque association qui souhaite participer au CICA doit faire acte de candidature et s'inscrire à la Maison des Associations.

*La séance est levée à 19h00.*